

POUVOIR-AIS SUSCITENT DES INTERROGATIONS

Genèse d'un compromis



Le pouvoir va-t-il réintégrer tous les terroristes repentis dans la société en leur pardonnant les crimes qu'ils ont commis ?

L'ordonnance portant mesures de clémence du 1^{er} mars 1995 promulguée par le président de la République et la trêve unilatérale décrétée le 1^{er} octobre 1997 par le chef de l'AIS, Madani Mezrag, sont loin de dissiper des doutes quant aux perspectives sécuritaires et politiques en Algérie.

Ces deux mesures n'ont pas empêché les groupes terroristes de commettre d'autres carnages massifs contre les populations civiles. La trêve annoncée par l'aile militaire du parti islamiste dissous, à savoir le FIS, intervient au moment où l'AIS est secouée par moult avatars d'une conjoncture jouant en sa défaveur.

Outre le redéploiement des forces de sécurité et la création de groupes d'autodéfense entre autres, les maquis de l'AIS sont corrodés par des luttes intestines achevées dans le sang.

En parallèle, l'aile militaire du parti islamiste dissous est confrontée à des groupes armés rivaux, en l'occurrence le GIA, déterminés à aller jusqu'au bout de leurs exactions les plus barbares au nom de l'Islam pour prendre le pouvoir. Et tout compromis avec ce dernier est déclaré par ce groupe comme trahison et apostasie, qui se paient par la mort.

Un exemple reflétant cette rivalité, le bulletin *El Sabit* publié il y a quelques semaines à l'étranger par le parti dissous et distribué à Londres, à travers lequel il qualifie le GIA de «gang coupé du peuple qui essaie d'imposer ses plans destructeurs aux Algériens». *El Sabit* constate que «les intégristes et le GIA sont alliés contre le peuple».

Ces déclarations ne traduisent-elles pas une manière pour le parti de Abassi Madani de réaliser sa reviviscence politique ? S'agit-il d'un euphémisme pour disculper l'aile militaire du FIS de tous les crimes qui sont perpétrés ces derniers temps ?

Est-il logique en conséquence d'oublier les exactions commises par l'AIS qui ne diffèrent en rien quant au paroxysme de leur barbarie des sévices du GIA ? Est-il logique de se débarrasser en un laps de temps du régime de la barbarie battant pavillon paix dans un pandémonium qu'on a créé soi-

même ? Autant de questions qui s'imposent dans une situation kafkaienne engendrée notamment par l'opacité qui a marqué les négociations menées par le pouvoir et les dirigeants du FIS dans les parloirs de la prison avant d'aboutir à la trêve unilatérale de l'AIS.

Déjà en avril 1995, Abassi Madani avait adressé une lettre au président de la République Lamine Zeroual pour lui exprimer sa disponibilité à œuvrer en faveur de la paix en Algérie. Les contacts menés en ce sens entre le dirigeant islamiste et la Présidence se sont soldés par un échec.

La mise en liberté conditionnelle de Abassi Madani en juillet dernier permet de déduire qu'un terrain d'entente s'est dégagé entre le pouvoir et le parti islamiste dissous.

CONCESSIONS

On se demande ainsi quelles sont les concessions et les conditions faites de part et d'autre pour sceller un tel compromis. Et quels dividendes politiques en tireront-elles de cette rencontre bipolaire qui met en jeu l'avenir du pays ?

Dans un communiqué rendu public le 24 septembre 1997, le chef de l'AIS, Madani Mezrag, a révélé que des «des contacts ont eu lieu depuis longtemps» avec le pouvoir, par la biais desquels son organisation «tentait d'apporter la preuve sur les ennemis d'hier et d'aujourd'hui».

Toutes ces déclarations n'ont fait qu'entretenir des approches contradictoires sur la trêve d'octobre. Si le GIA s'est montré hostile au cessez-le-feu, les propos tenus récemment par les dirigeants du FIS sur cette question prêtent à confusion.

En effet, il est fait état ces derniers temps que Abdelkader Hachani aurait déclaré que la trêve constituait «un coup sérieux porté au FIS et qu'elle finirait par un désastre». Dans un entretien accordé au quotidien *Echark Al Awsat* à Londres, le porte-parole du comité exécutif du

FIS à l'étranger, Abdelkrim Ouid Adda, a relevé que «quand la trêve avait été annoncée, Abassi Madani et Hachani avaient soutenu l'initiative et appelé toutes les factions à rejoindre la trêve». Cela dit, poursuit-il, «c'était là leur position officielle et toute information contradictoire est inacceptable pour nous. Toute position divergente devrait être annoncée». Il ajoute en outre que trois autres groupes ont répondu favorablement à la trêve. *Al Sabit* fait part de treize groupes armés de l'AIS ayant rejoint l'appel de Madani Mezrag.

Cela signifie-t-il qu'il demeure toujours des groupes AIS en activité, car hostiles à l'appel du chef de l'AIS ? Ceux qui ont décidé de cesser leur activité, l'ont-ils fait par conviction ou parce qu'ils n'ont pas la choix ? Sachant que de nombreux terroristes se sont rendus aux services de sécurité vu la vie dure qu'ils mènent dans les maquis.

A l'exemple de ces deux repentis de Ain Témoüchent qui faisaient partie d'un groupe de sept terroristes dont trois de Tlemcen et deux de Sidi Bel Abbès, qui s'est rendu récemment, après quinze jours d'un régime alimentaire digne d'un herbivore, composé de carottes, de navets, de tomates et de salade verte volés dans les champs.

Ainsi, le pouvoir va-t-il réintégrer tous ces terroristes repentis dans la société tout en leur pardonnant les crimes qu'ils ont commis ? Donnera-t-il des explications sur toute cette opacité qui a entouré les négociations avec les dirigeants du FIS ? Jusqu'à ce jour, le discours officiel se contente de déclarer que le dossier du FIS est clos.

Entre-temps, des islamistes ont été recyclés sur le plan politique, à l'image de Ahmed Merani, devenu ministre des Affaires religieuses de surcroît avant de devenir membre du Conseil de la nation. Rien n'empêche le pouvoir d'en faire autant des terroristes repentis.

En parallèle, il a négocié avec les dirigeants du FIS sur l'avenir de l'AIS. Or, où est la différence entre les deux bras armés ? Ils obéissent à des convictions similaires, poursuivent les mêmes desseins et ont commis des crimes d'une rare atrocité.

AMNAY IDIR

Al Watan 19.08.1998